

2024 DPE 19 DFA Budget annexe de l'eau - Budget supplémentaire pour l'exercice 2024

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024. Ce budget ainsi que les comptes qui lui sont liés sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes municipaux.

Par délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023, vous avez arrêté le budget primitif pour l'exercice 2024 à la somme de 2 343 364,80 euros en équilibre pour la section d'exploitation et à 1 250,00 euros en excédent pour la section d'investissement.

Le présent projet de délibération a pour objet de vous soumettre les ajustements suivants à apporter à ce budget :

- la prise en compte des reports de résultats de l'exercice précédent ;
- l'ajustement des dépenses et des recettes pour tenir compte de l'évolution des besoins ou de mouvements intervenus depuis le vote du budget primitif.

Après constatation des résultats de l'exercice 2023, à l'occasion du vote du compte administratif lors de la séance des 25, 26, 27 et 28 juin 2024, il convient de reporter l'excédent d'exploitation cumulé d'un montant de 935 048,93 euros et l'excédent d'investissement cumulé d'un montant de 67 318,04 euros en recettes des sections d'exploitation et d'investissement.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

Au budget primitif 2024, la section d'investissement a été votée en excédent de 1 250,00 euros.

1.1 Autorisations de programme

Aucune autorisation de programme nouvelle n'est demandée.

1.2 Crédits de paiement

1.2.1 Dépenses d'investissement

Aucune nouvelle dépense n'est inscrite.

1.2.2 Recettes d'investissement

L'excédent cumulé de la section d'investissement d'un montant de 67 318,04 euros, constaté au compte administratif de l'exercice 2023, est repris en recettes (ligne R 001).

Un montant de 2 789,00 euros est inscrit sur la nature 28153 en dotations aux amortissements des immobilisations, en parallèle de l'inscription en dépenses de la section d'exploitation.

Ces inscriptions portent les crédits votés de la section d'investissement à 71 357,04 euros en recettes, et aucune dépense : la section d'investissement présente donc un excédent prévisionnel de 71 357,04 euros.

2. SECTION D'EXPLOITATION

Les inscriptions budgétaires proposées portent la section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à 3 185 430,68 euros.

2.1 Recettes d'exploitation

La redevance « part communale » est diminuée de 92 983,05 euros (nature 7068) conformément à l'estimation actualisée de la régie Eau de Paris.

L'excédent d'exploitation cumulé constaté au compte administratif 2023, d'un montant de 935 048,93 euros, est affecté en recettes à la section d'exploitation (ligne budgétaire R 002).

2.2 <u>Dépenses d'exploitation</u>

Il est proposé l'inscription d'un montant de de 664 276,88 euros au chapitre 67 « charges exceptionnelles » et 175 000,00 euros au chapitre 022 « dépenses imprévues ».

Le montant des dotations aux amortissement au chapitre 042, nature 6811, est actualisé par l'inscription de 2 789,00 euros de crédits supplémentaires, portant leur montant à 4 039,00 euros.

3- EFFECTIFS

La situation des effectifs figure en annexe IV.

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024 à l'occasion du budget supplémentaire.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris